

L'histoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac se révèle notamment dans la présence de magnifiques bâtiments historiques situés au cœur du noyau villageois. Si vous songez à rénover l'extérieur de votre résidence ou à construire une nouvelle propriété dans le noyau villageois, il est important d'harmoniser vos projets d'aménagement avec les bâtiments historiques déjà présents.

## Planisier votre projet

### Service de l'urbanisme

Avant d'entreprendre vos travaux, il est bien important de vous informer au service de l'urbanisme quant aux règlements en vigueur et aux conditions pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, le cas échéant. La plupart des projets de rénovation ou de

construction dans le noyau villageois sont assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et doivent faire l'objet d'une étude par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

# Mise en valeur du caractère villageois

#### Critères architecturaux à favoriser

- Minimiser le nombre de matériaux de revêtement extérieur
- Associer les matériaux de revêtement par leur nature et leur couleur à ceux du secteur
- Les cheminées sont recouvertes d'un matériau du bâtiment principal
- Utiliser des matériaux nobles tels que le bois, la pierre et briques d'argile
- Respecter le caractère architectural des bâtiments d'intérêt du secteur
- Encourager la restauration de la toiture d'origine des bâtiments
- Prévoir et conserver des ornementations relatives à la toiture(frise, retour de corniches, parapet)
- Intégrer des éléments décoratifs et ornementaux s'inspirant de l'époque de construction des bâtiments du secteur sans les surcharger

## Principes d'une intégration réussie

S'inspirer des bâtiments voisins existants pour le style architectural, la volumétrie et les matériaux.

Garder un caractère villageois.

Conserver le plus intacts possible les bâtiments ayant une valeur patrimoniale, car ils marquent une époque de construction.

Mettre en valeur des caractéristiques du milieu villageois.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450-623-1072